

5. La capacité actuelle des Nations Unies

Pour bon nombre de participants, l'ONU est dans une période de transition alors qu'elle se réorganise pour faire face à la croissance rapide des besoins au niveau du maintien de la paix. Il lui faudra se doter de méthodes et de procédures lui permettant de commander et de contrôler efficacement plus de 50 000 militaires et civils qui participent actuellement à des opérations de maintien de la paix. Bien que des arguments persuasifs puissent être invoqués contre l'établissement d'une force militaire permanente par les Nations Unies, certains croient néanmoins qu'une telle force serait souhaitable. D'autres sont d'avis que les gouvernements doivent plutôt s'engager à garder certaines forces en disponibilité, de façon à pouvoir les mettre à la disposition de l'ONU en conformité avec leurs intérêts nationaux.

6. Le rôle des grandes puissances

Dans ses remarques d'ouverture, le professeur Legault a mentionné que l'ONU peut agir comme trait d'union entre les petits et les très puissants. On a néanmoins demandé s'il était approprié qu'un pays ou un très petit groupe de pays puissent, en choisissant de fournir ou non des ressources humaines, des biens ou des services, déterminer la capacité de l'Organisation de relever les défis. On a dit craindre que l'exercice répété d'un tel pouvoir entame la légitimité des Nations Unies au sein de la communauté internationale.

D'une part, a-t-on soutenu, les États-Unis sont le seul pays en mesure d'exécuter les opérations que commande le mandat élargi de maintien de la paix; d'autre part, les Américains ne souhaitent aucunement être les mercenaires de la communauté mondiale.

7. La question de la souveraineté

Un certain nombre de participants ont fait état du point de vue qui s'affirme au sein de la communauté mondiale et selon lequel les gouvernements ne devraient pas être autorisés à maltraiter leurs citoyens, à les priver de droits fondamentaux ou à refuser l'aide internationale sous prétexte de la souveraineté nationale. «Qui décide quand il est justifié de passer outre à la souveraineté d'un pays?» On a rappelé que seuls les médias nous alertent aux excès commis par les gouvernements.

RAPPORTS DES INTERVENANTS SUR LE TERRAIN

Lors de la première session de l'après-midi, Ronald Gould, directeur général adjoint des élections, le D^r Chris Giannou, de la Société canadienne de la Croix-Rouge, et Robert Simmonds, commissaire à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, ont relaté leurs expériences comme spécialistes des aspects non militaires des activités de renforcement de la paix et de la sécurité.